



Montreuil, le 16 novembre 2020

Eléments sur le BUDGET 2021 PJJ

A destination de Mme Carrère, Rapporteuse de la commission des lois du Sénat

Points généraux :

224 établissements publics contre 988 au secteur associatif habilité (dont 242 financés exclusivement par l'Etat). Cela représente un nombre conséquent de structure et on constate un dérive progressive de la marchandisation du travail social au secteur associatif et notamment à certains grands groupes comme SOS. Cela contribue à la casse du service public et à la baisse de qualité des prises en charge, à une précarité salariale et à une détérioration des conditions de travail, à une baisse du niveau de diplôme pour les recrutements sans possibilité de contrôle de la PJJ et surtout à un manque cruel de formation.

Budget global de 789,8 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de 53,2 millions soit 7,2% et une création de 40 ETP, ce qui très insuffisant pour notre OS.

Le budget est présenté en 3 axes :

- ➔ Un nouveau cadre juridique et organisationnel pour une action plus efficace : Encore faut-il donner les moyens matériels et humains? Si la DPJJ souhaite réduire le temps d'intervention, c'est uniquement dans une logique économique et non pas qualitative des prises en charge. Il est annoncé la création de 20 CEF supplémentaires; mais a-t-on fait un bilan du fonctionnement des CEF jusque là? La CGT PJJ le demande depuis plusieurs années, sans succès. Pour nous, le constat est simple, les CEF ne fonctionnent globalement pas, donc pourquoi en faire d'autres alors que cela coûte très cher? Ce constat est d'ailleurs partagé par le CGLPL dans ses rapports annuels. De plus, ça ne va pas dans le sens de la primauté de l'éducatif tant vantée par notre administration dans la réforme de la justice pénale des mineurs, pour rappel le CEF sert à l'alternative à l'incarcération et est un lieux de privation de liberté.
- ➔ Des méthodes éducatives portées par l'institution, adaptées aux besoins des jeunes et aux enjeux de la société : La qualité de l'action éducative est pointée alors qu'on recrute davantage de contractuels. A ce jour, 20% de contractuels à la PJJ soit environ 1700 agents. Ces agents n'ont aucune formation à l'Ecole Nationale de la PJJ et bénéficient rarement de formation continue. De plus, la difficulté au recrutement, déjà à BAC+2 et désormais BAC +3 en lien avec la réforme de la filière sociale, oblige l'administration a

baisser ses critères de sélection. Enfin, cette part d'agents contractuels conduit à une perte dans la transmission des pratiques professionnels. La diversité est également mise en avant alors que les moyens sont exclusivement mis dans la création de nouveaux CEF. Pour rappel, en 2022, il y aura plus de CEF que d'hébergements classiques.

- ➔ Une gouvernance renouvelée pour favoriser, valoriser les initiatives et évaluer l'action : Comment peut-on associer « initiatives » et « contrôle ». Dérive progressive de la gouvernance vers du contrôle et du management. Les cadres deviennent des managers uniquement préoccupés par les chiffres et plus par l'action éducative.

Les objectifs :

- ➔ Garantir une aide à la décision efficace et améliorer la qualité des prises en charge éducatives

Il est indiqué que les services doivent être plus réactifs mais déjà à ce jour les moyens humains ne sont pas donnés pour pouvoir absorber des mesures en attente, notamment avec l'urgence imposée par la Justice de traiter toutes les procédures avant la mise en place du futur CJPM. L'excuse du plafond d'emploi est souvent invoquée.

L'insertion doit être une priorité. Néanmoins, on réduit les UEAJ depuis quelques années et l'insertion à la PJJ est laissée à l'abandon. L'absence de concours de professeurs techniques en constitue une illustration.

La place des activités doit être réaffirmée. Toutefois, faute de budget, les projets ne peuvent pas se mettre en place ou faute de mise en paiement tardive, les associations ne veulent plus travailler avec la PJJ.

Il est précisé que les sorties de CEF sont « délicates ». Pourquoi? Il est recommandé de trouver des orientations pour créer des sas de décompression avant le retour en famille. Cela allonge les durées de placement et crée de la confusion dans l'esprit des mineurs pris en charge qui pensent avoir « payer leur dette ». Alors qu'à l'issue d'un placement, l'objectif à atteindre est le retour au droit commun et donc en famille.

Le document parle de l'indicateur de la durée de placement. Non seulement, une OPP est souvent de 6 mois et pas de 3 mois et ce n'est pas parce qu'un placement arrive à terme que les objectifs sont atteints et par conséquent que le placement est réussi.

Pour les hébergements, on parle de turnover des cadres, des professionnels, du recrutement de professionnels non formés. Pourquoi les hébergements et notamment les CEF ne sont pas attractifs ou pourquoi les agents n'y restent pas? Pourquoi donc en créer d'autres? Il faut

accentuer sur l'offre de diversité de placement qui obtient de meilleurs résultats : renforcement de l'existant et développement d'autres structures. C'est tout l'enjeu des états généraux du placement que la CGT PJJ demandait depuis plusieurs années.

➔ Optimiser l'emploi des moyens humains, financiers et matériels

Le document parle d'optimisation des ressources mais il s'agit surtout de réduire drastiquement les budgets sans redistribution sur d'autres postes qui en auraient besoin.

Les taux d'occupation dans les hébergements ne sont pas du tout représentatifs de la réalité : les chiffres sont faux car les taux d'occupation sont plus bas notamment avec la crise sanitaire.

Crédits et dépenses alloués :

S'il y a une augmentation pour la mise en oeuvre des décisions judiciaires, elles sont beaucoup plus relatives pour le soutien et la formation qui représentent un véritable besoin avec un manque de moyens considérable.

Coût du placement éducatif :

Augmentation de 1 million pour les CEF, 100000 euros pour les CER et 3 millions pour les hébergements collectifs. Quels moyens sont alloués aux autres types d'hébergement tellement vantés pour leur diversité de l'offre de placement?

Prix de journée :

Les chiffres sont faux une fois de plus. On parle de 364 euros pour un CEF alors que les chiffres des années passées parlaient du double environ. Le prix de journée est théorique et pas réel car les hébergements sont loin d'accueillir 12 jeunes en permanence sur une année. On regarde des taux d'occupation, le prix de journée est forcément augmenté. Le prix de journée en CEF est davantage entre 600 et 800 euros. De plus, comment justifier le prix de journée en CEF est quasiment identique à ce lui de l'hébergement collectif alors qu'il y a déjà 6,5ETP en plus? Pour les hébergements collectifs, les mêmes remarques peuvent être faites. Le prix de journée est plus important que le chiffre donné (entre 350 et 500 euros) environ. Pour les CER, il semble que l'on soit sur un prix de journée plus réaliste. Toutefois, le prix de journée des hébergements collectifs étant moins élevé que celui des CEF, pourquoi construit-on encore des CEF? Bientôt il y aura plus de CEF que d'hébergements collectifs sur tout le territoire national.

Emploi et dépenses de personnels :

On remarque une augmentation du plafond d'emploi. Toutefois, il n'y a pas d'augmentation du recrutement de fonctionnaire mais bien d'agents non titulaires. Seulement 40 emplois créés dont 19 pour les CEF. Certains emplois sont aussi repérés pour les CRIP, si cela est intéressant ce n'est pas indispensable et les priorités sont ailleurs pour le moment. On constate que le recrutement d'aucun professeur technique n'est envisagé mais on signale que l'insertion est une priorité. L'administration fait le choix de favoriser les éducateurs « techniques » : personnes à tout faire, moins ou pas formées, et surtout qui coûtent moins chères.

Éléments salariaux :

Une revalorisation triennale est prévue pour les contractuels de 100000 euros. Est-ce une blague pour 20% de contractuels?

Régularisation de la NBI de certains milieux ouverts de 300000 euros alors que cela devrait être étendu à quasiment tous les services de la PJJ selon le décret. L'administration attend que les agents aillent au tribunal administratif pour donner droits à leur demande. Avec une rétroactivité sur 5 ans, cela représente environ 5000 euros par agents donc au final cela représente une régularisation pour 60 agents sur l'ensemble du territoire national. Pour information, le STEM0 de Nîmes qui y ouvre normalement droit concerne déjà plus de 30 agents.

Indemnité de fin de contrat de 2,8 millions d'euros. Cela coûterait moins cher si on faisait moins appel aux contractuels ou alors avec des contrats plus stables et plus long.

Mesures catégorielles :

Cela reste des augmentations indemnitaires qui augmentent effectivement le pouvoir d'achat sur le moment mais qui ne viennent absolument pas pérenniser le traitement des agents, notamment en terme de charge et de cotisation pour la retraite. Ce n'est donc pas satisfaisant.

Indicateurs immobiliers :

Plutôt que d'investir dans 20 nouveaux CEF, les fonds devraient davantage être investis dans la rénovation et l'entretien de l'existant ou dans la recherche de locaux adaptés pour d'autres services : locaux vétustes, éloignés, non accessibles pour les personnes en situation de handicap, manque de place, non respect des normes de sécurité incendie, absence de chauffage ou de climatisation... Dans tous les cas une partie de ces fonds devraient également être à destination de l'accompagnement des mineurs par les milieux ouverts ou dans la prévention.

Crédits de paiement :

Des crédits très conséquents pour les 3 prochaines années avec une dette conséquente.

Hors immobilier :

Il est indiqué que le coût d'un repas est de 7 euros. cela paraît complètement disproportionné surtout lorsque l'on voit se qu'ils mangent réellement.

L'entretien du parc informatique : cela devrait être étendu avec une globalisation de moyens pour mettre le télétravail. A ce jour, le ministère est réticent à la mise en place du télétravail car il n'est pas en mesure d'équiper les agents. Pourtant, cela ne l'a pas dérangé de le faire pour le premier confinement où les agents avaient encore moins les moyens de télétravailler. L'administration parlait donc de travail à distance mais en demandant aux agents de travailler sur des outils propres, non sécurisés. Pour équiper un maximum d'agents pour des fonctions télétravaillables, il suffirait de débloquer 2 millions d'euros. Cela permettrait aussi aux agents d'exercer avec plus de sécurité.

L'indemnité des famille d'accueil. Jusqu'à la premier vague de confinement, cette indemnité était de 36 euros par jour, ce qui bien insuffisant pour indemniser le travail qu'elles font au quotidien. Cela constitue aussi un facteur qui rend difficile le recrutement des familles d'accueils. Il semble que pendant le confinement et surtout pour remercier leur engagement et la continuité des prises en charge pendant cette période, l'indemnité aurait été passée à 60 euros par jour. Nous pensons que le maintien de cette indemnité devrait se poursuivre quelque soit la période.

On constate que les dépenses d'intervention représentent 265,3 millions d'euros dans le SAH contre 12,7 pour le secteur public. Ces chiffres ne sont pas détaillés : quel prix de journée et quel taux d'occupation? Une fois de plus, il s'agit de la marchandisation du travail social. Quelle répartition est faite entre les gros groupes et les petits groupes associatifs?

Pour conclure

- Un budget en augmentation mais la rémunération des nouveaux arrivants ainsi que les mesures de reclassement vont l'impacter si fortement qu'il n'y aura pas de réelle incidence sur le plafond d'emploi
- Une baisse du nombre d'établissement, surtout au SAH mais avec une augmentation du budget surtout dirigée vers le SAH
- Pas de réelles augmentation pour le fonctionnement avec des moyens surtout mis sur l'immobilier et la construction de nouveaux CEF
- Le coût théorique d'un CEF public (364€) est moins élevé que celui d'un CEF SAH (475€). La DPJJ nous avait toujours dit le contraire jusqu'à présent pour justifier le transfert de ces

structures vers le SAH. Pourquoi sur les 20 futurs CEF, 15 seront associatifs et les autres publics si cela coûte effectivement plus cher?

- Pour le budget global, il y a une augmentation pour la PJJ mais qui ne concerne que 5% du total et 10% des postes créés, s'ils le sont réellement.
- La dette explose : de 72 à 101 millions en AE et de 32 à 125 millions en CP. Cela va clairement impacter ce budget si exceptionnel.
- Augmentation du nombre de contractuels et pas de fonctionnaires
- Dans le cadre du CJPM, l'administration se dit favorable au développement de la surveillance électronique mais il faudra y mettre les moyens. Exemple pour les Pyrénées Orientales : actuellement que 10 bracelets électroniques pour les majeurs et mineurs. Idem pour le TIG où il n'y a déjà aucun lieu de TIG pour les mineurs sur l'ensemble du territoire national.
- Augmentation de l'indemnitaire mais pas de l'indiciaire
- Aucune consultation des organisations syndicales dans l'établissement de ce budget.